



VIE DES ENTREPRISES

UNE JUSTICE PLUS ACCESSIBLE GRÂCE AUX LEGALTECH

Le site **MADECISION.COM** facilite l'arbitrage et la médiation

La digitalisation des métiers et des services continue à transformer profondément nos habitudes et la société. Avoir un accès rapide, direct, individualisé et fiable à des services en ligne pour résoudre les problèmes ou satisfaire des besoins est en voie de s'ancre définitivement dans nos comportements. Aujourd'hui c'est au tour de la justice de rentrer en disruption et de proposer des plateformes en ligne pour faciliter l'accès au droit. La dernière née des LegalTech est la plateforme **madedecision.com**. Portée par un réseau d'avocats elle permet de régler les litiges des entreprises et des particuliers par voie d'arbitrage ou de médiation.



Benjamin English

Des tribunaux engorgés, des magistrats épuisés, des délais de procédure interminables... La justice, comme de nombreux services publics est submergée. La réponse pour améliorer la prise en charge de litiges pouvant faire l'objet d'arbitrage ou de médiation vient des LegalTech. Ces sociétés innovantes proposent des solutions dématérialisées pour simplifier et rendre le droit accessible à tous.

Éviter le découragement du justiciable

Le site **madedecision.com** est né du constat fait par de nombreux professionnels et en particulier des acteurs du réseau Eurojuris France, groupe de 1 000 professionnels du droit, que les dirigeants d'entreprise ou les particuliers n'entament pas de procédures pour se défendre, convaincus qu'il n'y a rien à faire ou qu'obtenir justice exigerait trop de temps et d'argent.

La contrainte jusqu'à présent était de rassurer les personnes sur la fiabilité de tels services en ligne et sur la qualité des intervenants. « Les professionnels du droit et les entreprises attendent cet outil mais il y avait encore des résistances », explique Benjamin English, avocat et interlocuteur privilégié de **madedecision.com** « le fait que se soit le réseau Eurojuris, qui fédère plus de 1 000 professionnels du droit soit 120 cabinets d'avocats et 65 études d'huissiers est un atout formidable pour sécuriser les futurs usagers », et de poursuivre « La plateforme **madedecision.com** est née dans un alignement des planètes. Les professionnels sont maintenant prêts. Le club des juristes (premier Think tank juridique français) a rendu un rapport en

début d'année précisant la nécessité de mettre en place ce type d'outils. »

La plateforme propose 45 arbitres et 5 médiateurs, avocats ou huissiers du réseau Eurojuris. Les parties peuvent transmettre facilement leurs documents et l'arbitrage se fait dans une salle de tribunal virtuel. Les échanges se font via un Messenger élaboré et chacun peut suivre les discussions et rebondir, reposer certaines questions... « c'est très souple et très lisible pour l'usager », confirme Benjamin English « et toutes les notifications se font par voie électronique, le tribunal est une salle virtuelle, pas besoin de se déplacer ».

Pourquoi passer par l'arbitrage ou la médiation ?

À la différence de la justice, l'arbitrage permet d'aller (plus) vite et dans un cadre confidentiel. Les parties peuvent choisir des arbitres spécialistes de l'objet du différend. Tous les litiges sont a priori arbitrables, sauf ceux liés à la famille et au contentieux pénal. Les cas les plus courants sont des différends entre fournisseurs et distributeurs, entre cédants et cessionnaires d'entreprises, entre associés et actionnaires... Benjamin English précise « Il sera particulièrement conseillé de passer par un arbitrage lorsque les entreprises travaillent ensemble et souhaitent conserver leurs relations ».

Combien ça coûte ?

Un arbitrage classique coûte toutefois cher et prend en moyenne 10 mois quand la procédure via la plateforme affiche un délai de 90 à 120 jours. Dans la procédure classique le coût des arbitres représente environ 15 % des frais et ceux des avocats 85 %. Les sources d'économie peuvent se faire sur le temps passé, les déplacements etc. des avocats « Aujourd'hui j'ai passé 7 heures dans ma voiture pour une audience de 20 minutes, bien sûr tout ce temps est facturé au client », raconte Benjamin English « avec la plateforme ces coûts disparaissent ». À la question des avocats qui pourraient voir leur temps facturé au client, diminuer, Benjamin English répond que cette solution leur permet de se concentrer sur les aspects essentiels de leurs

métiers. Concernant la tarification sur la plateforme comptez 990 euros pour un litige dont l'enjeu n'excède pas 10 000 euros et 15 000 euros pour un litige entre 200 000 et 500 000 euros, à cela s'ajoute les frais d'avocats si vous souhaitez être accompagné.

Observatoire de la Legaltech en France... par secteurs

D'après les chiffres communiqués sur le site du village de la justice, la rédaction d'actes est le domaine le plus visé par les acteurs de la LegalTech ces dernières années. Ce domaine est particulièrement attractif car il concerne potentiellement 100 % de la population. L'information juridique et la mise en relation entre acteurs du droit et particuliers viennent ensuite. Les arbitrages ne viennent qu'à la fin du tableau, ce qui confirme la position de pionnier de **madedecision.com**

Les Français et la justice

CÔTÉ ENTREPRISES

En 2017, les juridictions de première instance ont été saisies de 347 200 affaires d'impayés. Une procédure de contentieux de l'impayé en appel dure en moyenne 15 mois, ce qui peut s'avérer très long pour certaines entreprises. Elle est même de 17,1 mois pour les décisions prises par les tribunaux de commerce.

Sur les 291 000 affaires d'impayés introduites devant les tribunaux d'instance ou de grande instance, 3 affaires sur 5 concernent les baux d'habitation, de commerce ou ruraux (58 %), et près d'1 sur 5 les prêts, les crédits-bails ou le cautionnement (18 %).

Devant les tribunaux de commerce - saisis de 55 300 affaires - plus de la moitié des affaires portent sur des contrats de vente.

Source : Ministère de la Justice / SG / SEM / SDSE / Exploitation statistique du Répertoire Général Civil

CÔTÉ PARTICULIERS

Caractéristiques d'une procédure étatique classique :
Durée moyenne : 540 jours temps moyen en première instance avec une procédure traditionnelle.
Coût moyen : environ 25 000 €.

Source : Infostat janvier 2014

